



Chèques émis sur cpte de notre mère décédée sans procuration

Par **THOMAS**, le **01/05/2012** à **19:27**

Bonjour,

Au décès de ma mère en mars dernier, je me suis aperçue que beaucoup de chèques avaient été émis, alors que ma mère était en maison de retraite, et ne faisait plus de chèques elle-même. J'étais la seule à avoir une procuration mais mon frère et ma belle-soeur m'avaient assuré qu'ils en avait une (ce qui était faux). Donc depuis 8 ans ils ont fait des chèques pour leur usage personnel en imitant la signature de maman (très facile).

La banque ne m'a pas reçue très gentiment lorsque je leur ai demandé conseil.

Je me tourne vers vous pour savoir ce que je peux faire.

En gros il s'agit en me basant sur les 3 dernières années où j'ai pu voir les souches de carnets de chèques d'environ 5.000 € annuels peut-être plus, les documents sont en leur possession et nous ne nous adressons plus la parole.

Eux sont à la retraite depuis 12 ans et touchent plus de 3.000 € par mois.

Moi je viens d'être mise à la retraite, je vis seule et je touche 1.300 € par mois.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercie par avance de me dire ce que je suis en droit d'attendre de la justice.

Salutations